

Compte rendu de la réunion en visio-conférence concernant l'organisation de la participation française à l'Exposition européenne de Nitra.

Présents : Aymeric Amourette, Yoann Le Guet, Karel Maubrun, Xavier Cruet, Antonio Coimbra, Franck Terki, Philippe Hudry, Daniel Dadu.

Excusés : Anthime Leroy.

Plusieurs sujets étaient à l'ordre du jour de cette réunion :

- Transport des animaux
- Personnes de contacts
- Contraintes sanitaires
- Listes de juges par espèces

Transport des animaux : il sera à la charge des exposants ou des associations ou des Unions régionales ou des Corps techniques en fonction des propositions que chaque organisme sera en mesure de proposer aux éleveurs. Un lieu de rassemblement sera prévu à la frontière (probablement aux alentours de Strasbourg). Le voyage devra se faire au travers de l'Allemagne et de l'Autriche avant d'arriver en Slovaquie. Strasbourg – Munich – Vienne – Bratislava – Nitra. La SCAF prendra en charge le coût du transport aller et retour du lieu de rassemblement jusqu'à Nitra, et les frais inhérents à l'hébergement du chauffeur.

Personne de contact : Philippe Hudry sera la personne de contact. Il sera chargé de recevoir les inscriptions, de les récapituler et de les transmettre aux organisateurs. Les inscriptions en ligne seront proposées et vivement conseillées pour éviter les erreurs d'appellations. Si une section (volailles, lapins, pigeons ou cobayes) atteint les 100 cages, elle pourra prétendre à une personne de contact supplémentaire avec les indemnités prévues par l'EE. Les indemnités pour la ou les personnes de contact seront perçues par l'organisation française et viendront en déduction des frais engagés.

Contraintes sanitaires : un certificat TRACE sera obligatoire pour la participation des oiseaux captifs (Volailles, palmipèdes, oiseaux de parc...) et pour les pigeons mais pas pour les lapins ni les cobayes. Renseignements seront pris auprès de la DDPP du Bas-Rhin pour envisager un certificat TRACE global. Néanmoins, un certificat vétérinaire attestant de l'état sanitaire de chaque élevage sera indispensable pour tous les éleveurs. Se reporter au document « réglementation vétérinaire » fourni par les organisateurs de Nitra. Si l'option groupée n'est pas possible, chaque participant devra fournir un certificat TRACE individuel, ce qui ne coutera pas plus cher dans la mesure où le certificat TRACE est gratuit en France. Seule la visite du vétérinaire aura un coût pour chaque exposant (TRACE groupé ou non). Pour les lapins, un certificat de vaccination contre la VHD 1 et 2 sera exigé.

Prévision des juges par espèces : chaque corps technique va recevoir un document dans lequel il devra proposer une liste de juges, par ordre de priorité. Ces juges doivent avoir le label « juge européen ». La liste doit être retournée à la personne de contact pour le 22 avril au plus tard. La liste définitive des juges officiant à Nitra sera fonction de la participation. Pour mémoire, lors des éditions précédentes, chaque espèce pouvait prétendre à un juge par tranche de 140 sujets. Seuls les juges désignés par les corps techniques seront habilités à juger à Nitra sous réserve qu'ils respectent les conditions de participation imposées par l'EE.